

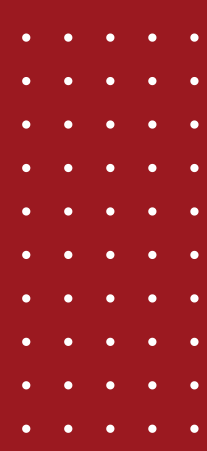


DE QUEL DROIT?

o o o o



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



L'édito	p.2-5
L'association en bref	p.6
De Quel Droit en chiffres	p.7
Les thématiques	p.8-10
La vie de l'association	p.11-12
Les défis 2025	p.13
Contact & soutiens	p.14



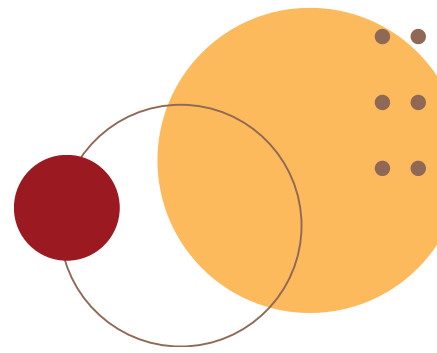
www.dequeldroit.fr

DQD?





L'édito



« De Quel Droit » ou le droit dans quel état ?

De Quel Droit est un outil de partage de jurisprudences qui a pour objectif de favoriser l'accès aux droits des personnes étrangères en France.

C'est à travers ces quelques mots que l'association introduit - sur le site internet - une présentation de son objet : favoriser l'accès au-x droit-s des personnes étrangères en France. Comment ? En partageant des décisions de justice. Pourquoi ? Parce que les personnes étrangères, en France, ont des droits - même si cette affirmation, aujourd'hui, n'a plus rien d'une évidence - et qu'il faut faire en sorte de les rendre effectifs.

Les idéologies réactionnaires progressent, qui stigmatisent les personnes étrangères : sous leur influence, on voit se mettre en place la restriction continue de leurs droits, la fragilisation de leurs conditions d'existence, la banalisation de leur mise à l'écart.

En France, 2024 avait été l'année de la loi Darmanin. 2025 a vu une trentaine de textes législatifs ou réglementaires, adoptés en douze mois et autant de reculs des droits des personnes étrangères. Citons, sans être exhaustifs : en janvier la circulaire Retailleau qui restreint - et en réalité supprime - les possibilités de régularisation pour des milliers de personnes en situation irrégulière ; en mai la loi restreignant les conditions d'accès à la nationalité française à Mayotte ; en juillet et août, des textes qui assouplissent les conditions d'éloignement des étrangers malades ; une loi du 11 août qui facilite le maintien en rétention des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale ; en juillet des décrets et des arrêtés qui, pour l'application de la loi Darmanin, renforcent considérablement les exigences linguistiques pour obtenir une carte de séjour pluriannuelle, une carte de résident ou la nationalité française et mettent en place des « tests de citoyenneté » que bien des Français auraient du mal à réussir .

Cette énumération dessine un projet politique clair : rendre plus difficile l'entrée et le maintien sur le territoire, entraver l'accès au juge, faciliter les





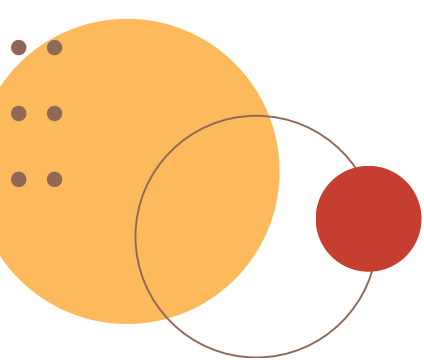
expulsions. Chaque réforme représente un pas supplémentaire dans cette direction. Et si – exceptionnellement – une disposition est censurée par le Conseil constitutionnel, elle réapparaît ailleurs, sous une autre forme, dans un autre texte.

Cette accumulation de réformes produit un droit de plus en plus touffu, opaque, voire inintelligible et cela alors qu'il a un impact déterminant sur les parcours de vie des personnes concernées. Titres de séjour, demandes d'asile, regroupement familial, éloignement du territoire, accès aux droits sociaux : chaque décision administrative peut avoir des conséquences irréversibles sur les individus et leurs familles. Chacune peut, théoriquement, faire l'objet d'un recours, mais la même logique qui durcit le fond du droit rétrécit simultanément les voies pour le contester : délais raccourcis, juridictions asphyxiées, audiences par vidéo : tout concourt à rendre l'accès au juge ineffectif.

L'inflation législative et réglementaire, la modification constante des textes, combinées avec leur application variable selon les préfectures et les juridictions, crée pour les personnes étrangères et leurs soutiens un contexte d'insécurité juridique permanente.



♦ Cette situation favorise le développement exponentiel des sources d'information en ligne : forums, réseaux sociaux, outils d'intelligence artificielle générative qui peuvent produire des réponses plausibles mais inexactes, mêlant jurisprudences obsolètes, textes mal cités, ou solutions inapplicables à la situation réelle de l'internaute, et donc représentent un danger pour les personnes en situation de vulnérabilité. Parallèlement, des acteurs peu scrupuleux – mandataires non habilités, « consultants en immigration » – profitent du désarroi des personnes pour diffuser une information onéreuse qui peut s'avérer contraire à leur intérêt. Car les conséquences d'une information erronée peuvent être dramatiques : recours hors délai, stratégies juridiques inadaptées, renoncement à des droits pourtant reconnus.



Face aux approximations, aux discours simplificateurs et à la désinformation croissante - amplifiée par la prolifération d'outils algorithmiques et d'intelligence artificielle produisant des contenus sans garantie de fiabilité - produire une information juridique rigoureuse, vérifiée, contextualisée est devenu un enjeu démocratique. L'accès à des outils fiables est essentiel pour prendre des décisions éclairées en vue de faire valoir ses droits.

De Quel Droit a précisément été conçu dans l'objectif de permettre l'accès libre à une plateforme numérique de référence, de telle façon que toute personne – étrangère, aidante, professionnelle du droit ou du secteur social – puisse consulter une sélection organisée et commentée de décisions de justice rendues dans les différents domaines du droit des étranger·ères.

De Quel Droit opère un choix clair : celui de l'intelligence humaine, de l'expertise de terrain, du travail collectif.

★ Là où les logiques automatisées génèrent des réponses standardisées et parfois erronées, nous assumons la nécessité d'un tri, d'une analyse, d'une responsabilité éditoriale. Notre engagement prend, de ce fait, une portée qui dépasse largement la seule mise à disposition d'un outil. Favoriser l'accès au droit, c'est contribuer à rendre effectifs des droits fondamentaux. C'est aussi, dans le contexte actuel, participer à la défense de l'État de droit lui-même.

Après une phase de structuration, De Quel Droit entre pleinement dans une nouvelle phase de développement. Cela se traduit par le renforcement de la plateforme existante mais aussi, dans les prochaines années, par





l'intégration de nouveaux outils juridiques destinés à mieux répondre aux besoins des personnes concernées et de celles et ceux qui les accompagnent. L'objectif est clair : rendre le droit toujours plus accessible, plus lisible, plus mobilisable.

Ce développement s'accompagne d'un travail approfondi sur des situations de vulnérabilité spécifiques, comme en témoigne, entre autres, la mise en ligne d'une nouvelle rubrique consacrée aux droits des femmes étrangères victimes de violences.

♦ Au fond, notre objectif est simple : rappeler que des droits existent, et permettre qu'ils soient exercés. Mais dans le contexte actuel, cette simplicité est devenue une ligne de front.

Défendre les droits des personnes étrangères, ce n'est pas défendre une cause particulière. C'est défendre une société fondée sur l'égalité, la dignité et la primauté du droit sur l'arbitraire.

L'association en bref

De Quel Droit est une base de jurisprudences mise au service de la défense des droits des personnes étrangères. Sa force réside dans le triptyque suivant :

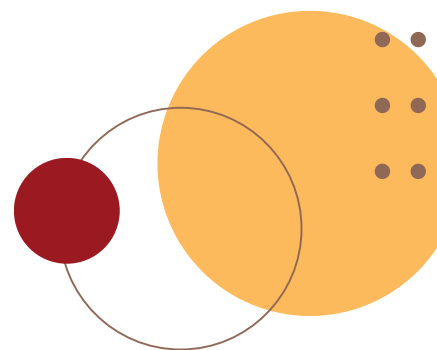
- ✓ C'est un outil juridique de partage de jurisprudence en droit des personnes étrangères qui, en s'appuyant sur l'open data, propose une sélection de décisions classées par thématiques, à l'intérieur d'une arborescence intuitive et accessible.
- ✓ C'est un outil inter-associatif, pensé et porté par plusieurs associations œuvrant pour la défense des droits des personnes étrangères.
- ✓ C'est un outil collaboratif où chaque utilisateur ou utilisatrice peut proposer des jurisprudences et contribuer à l'enrichissement et à l'amélioration du site.

Cet outil unique en France offre un accès gratuit à une base de données jurisprudentielle organisée de manière claire et déductive dans les principaux domaines qui concernent les personnes étrangères (droit d'asile, droit au séjour, hébergement, éloignement, nationalité etc.).

L'objectif de De Quel Droit est de faciliter l'accès au droit et à leurs droits des personnes étrangères en rendant accessible la jurisprudence. Il est particulièrement utilisé par les avocat-es, juristes, professionnel·les du travail social ou encore bénévoles du secteur associatif.

L'association De Quel Droit est née en juin 2021 d'une réflexion commune des principales associations œuvrant dans le champ du droit des personnes étrangères en France. Elles ont décidé de mettre en commun leurs forces pour donner un nouvel élan à l'ancien site qui avait plus de 20 ans. La nouvelle version du site est en ligne depuis mars 2023. Depuis, il s'est enrichi de nouvelles rubriques et l'association compte de nouveaux membres participant activement à son contenu et à son développement.

De Quel Droit en chiffres



Équipe salariée : 1,03 ETP (contrats à temps partiel)

- Juridique : 1 juriste (0.46 ETP)
- Coordination : 1 coordinatrice (0.57 ETP)



35 bénévoles ayant participé à 2 assemblées générales, 5 conseils d'administration, 5 comités éditoriaux, des groupes de travail et des relectures pour un total de 443h de bénévolat, soit une valorisation du bénévolat à hauteur de 5263€



Mise à jour de 4 rubriques :

- "L'admission exceptionnelle au séjour des personnes accueillies au sein d'un OACAS"
- "Logement / Hébergement / Domiciliation"
- "Autorisations de travail"
- "Visas"



Mise en ligne de 2 rubriques et 2 recueils :

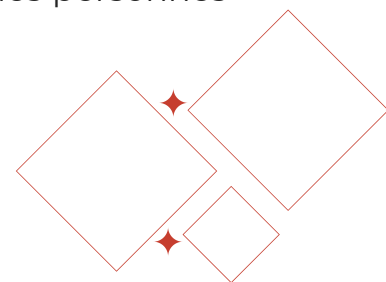
- "Droit au séjour des femmes victimes de violences"
- "Naturalisation"
- Deux recueils relatifs à la défense des droits des personnes étrangères



302 décisions de jurisprudence mises en ligne



9236 visiteurs et visiteuses sur le site internet et l'application
Durée moyenne d'une visite : plus de 5 minutes.



Les thématiques

Rubriques créées et mises en ligne en 2025 :

- Naturalisation
- Droit au séjour des femmes victimes de violences

Focus : la naturalisation

Une question d'actualité

La circulaire Retailleau du 2 mai 2025 a remis sous les feux de l'actualité la question des naturalisations. Sous l'intitulé « orientations relatives à l'acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique », cette circulaire porte la voix du ministre de l'intérieur qui exprime clairement sa volonté de limiter encore plus sévèrement l'accès à la nationalité française.

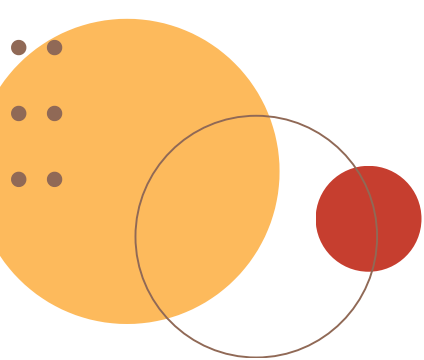
La circulaire rappelle que la naturalisation est une « décision souveraine du gouvernement » et insiste sur la « nécessaire exemplarité du parcours du demandeur ». Elle demande de sanctionner par une décision de rejet le séjour irrégulier passé de la personne qui fait la demande. Elle préconise encore d'apprécier sur une durée de cinq ans son insertion professionnelle, revenant ainsi sur les directives contenues dans les circulaires précédentes qui

incitaient à plus de souplesse. Les orientations de cette circulaire ne pourront qu'infléchir les pratiques administratives dans un sens encore plus restrictif alors qu'on sait déjà que de la prise de rendez-vous à l'entretien d'assimilation, en passant par le dépôt du dossier, il n'y a que complexité, attente et mauvais retours.

Cette rubrique consacrée aux naturalisations vise à fournir les meilleurs outils possibles pour affronter ce qui apparaît comme un véritable "parcours du combattant".

Une rubrique en collaboration avec Danièle du gisti

Sur le site du gisti, le [dossier noir des naturalisations](#) rend compte de l'évolution des textes et de la jurisprudence sur cette question depuis une quinzaine d'années. Danièle a constitué et continue de mettre à jour la rubrique de De Quel Droit. Nous l'en remercions très chaleureusement !



Focus : le droit au séjour des femmes victimes de violences (au sein du couple, intrafamiliales et mariage forcé)

Lutte contre les violences à l'égard des femmes, un combat essentiel

Si, de manière systémique, les violences sexistes touchent toutes les femmes, indifféremment de leur classe sociale, leur lieu de vie, leur niveau d'éducation, leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur situation maritale, leur situation administrative etc., la situation de ces femmes étrangères est celle d'une double violence qui articule les violences sexistes infligées par l'auteur avec les violences institutionnelles et étatiques.

Une grande partie de ces violences institutionnelles relève de l'appréciation et la qualification par les autorités préfectorales et des tribunaux d'une situation de violence. Pour les personnes dont le droit au séjour est lié à leur communauté de vie avec un partenaire violent, quels sont les enjeux si la Préfecture ne considère pas qu'il y a eu violences ou considère qu'elles ne sont pas assez prouvées ? Les enjeux sont énormes.

Dans le contexte où les féminicides repartent à la hausse et où les violences sexuelles restent massivement impunies, il nous a semblé indispensable que les personnes concernées et leurs accompagnant-es puissent trouver les décisions utiles à leur défense devant les préfetures et les tribunaux. La rubrique a été repensée dans son arborescence et les jurisprudences actualisées.

Un travail réalisé avec les juristes du CIDFF Phocéén

Le CIDFF Phocéén, qui assure une mission d'intérêt général au service des droits des femmes et de l'égalité, et De Quel Droit ont fait équipe dans la refonte intégrale de cette rubrique, convaincus qu'informer et orienter les personnes favorise leur autonomie par la connaissance de leurs droits et des moyens de les faire valoir.



Focus : La mutualisation des ressources, ADN de De Quel Droit

En 2025, neuf recueils de jurisprudences sont en ligne et téléchargeables sur le site de De Quel Droit.

Régulièrement l'Anafé édite et met à jour, dans deux recueils, les jurisprudences utiles à la défense des personnes étrangères aux frontières :

- un recueil de jurisprudence administrative qui regroupe les décisions du juge administratif relatives au refus d'admission sur le territoire français.
- un recueil de jurisprudence judiciaire qui regroupe les décisions du juge judiciaire lorsqu'il est saisi d'une demande de prolongation du maintien d'un étranger en zone d'attente.

Ces 2 recueils sont venus étoffer le site de De Quel Droit en 2025, rejoignant les 6 volumes du recueil de jurisprudences relatives à l'admission au séjour pour raisons médicales de l'ADDE, la Cimade et le Comede et le recueil sur le contentieux des visas de l'ADDE. Ces 4 associations sont membres de De Quel Droit et partagent avec nous cette idée que mutualiser la jurisprudence est un outil indispensable dans la défense des droits des personnes étrangères. Elles ont donc mis à disposition de De Quel Droit ces recueils, fruits de leurs énormes travaux de collecte, compilation et tri des jurisprudences.

Nous avons le souhait que ces recueils soient complètement intégrés au site de De Quel Droit sous forme non plus de fichiers pdf mais d'arborescences et de décisions distribuées dans tous les chemins utiles. Mais, à défaut d'en avoir les moyens humains pour l'instant, il nous paraît important de pouvoir les trouver d'ores et déjà sur le site afin de permettre à toutes les personnes défendant les droits des personnes étrangères d'en bénéficier.

Rubriques mises à jour en 2025 :

- "OACAS"
- "Logement / Hébergement / Domiciliation"
- "Autorisations de travail"
- "Visas"

La vie de l'association

Les membres

En 2025 De Quel Droit compte 39 membres, dont 15 structures et 24 membres individuel·les.

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres individuel·les et de structures spécialisées en droit des personnes étrangères : l'ADDE, le GISTI, le Comede, ESPACE et Droits d'Urgence. Les personnes mandatées par les structures et les membres individuel·les ont des compétences complémentaires : juristes, avocat·es, membres du bureau ou de la direction des associations représentées...

LA
DÉFENSE
DES
DROITS
DES
ÉTRANGERS

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

DROITS
D'URGENCE

COMITÉ POUR LA
SANTÉ DES EXILÉS
Comede

ESPACE
Centre de ressources pour les acteur·rice·s de l'intégration

Parmi les membres adhérent·es de l'association figurent à la fois des organisations (outre les associations précitées, La Cimade, l'ANAFE, la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France, Emmaüs France, le GAS, le Réseau Hospitalité, l'Association de soutien aux Amoureux au ban public et ISM Interprétariat) et des membres individuel·les (avocat·es, juristes, bénévoles d'associations, etc.).

anafé

Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1896

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

EMMAÛS
FRANCE

G.A.S

SAF
SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

**Réseau
Hospitalité**
Hospitalité. Égalité. Humanité

**LES
AMOUREUX
AU BAN PUBLIC**

**Syndicat
de la Magistrature**

ISM
Interprétariat
L'humain, l'éthique et l'expertise



Le Conseil d'Administration

Il est dédié aux questions d'ordre administratif, politique, stratégique et il se réunit tous les 2 mois.

Le Comité Éditorial

Il a pour mission de réfléchir à la ligne éditoriale et au choix des thématiques à mettre en ligne. Constitué d'une dizaine de juristes spécialisé·es en droit des personnes étrangères, il se réunit une fois tous les 2 mois pour orienter l'activité de l'équipe juridique et l'accompagner dans son travail.

Le comité éditorial a également pour but de relire les rubriques mises en ligne et/ou d'ouvrir son réseau pour trouver des personnes ressources. Ces dernières, spécialisées dans la thématique concernée, accompagnent la réflexion sur la construction de l'arborescence ainsi que sur la qualité et la pertinence des jurisprudences choisies pour illustrer les situations types.



Les Assemblées Générales

Deux AG ont été organisées en 2025. L'une en juin, à distance, pour valider les comptes et le rapport d'activités et la deuxième début octobre, en présentiel, à Marseille. Cette AG en présentielle est incluse dans une

journée de séminaire qui permet d'aborder un sujet en particulier et d'y réfléchir en profondeur avec les membres présent·es.

La plupart des temps associatifs se fait en visioconférence, aussi cette journée de rencontre annuelle en présentiel est indispensable pour favoriser les échanges et la convivialité !

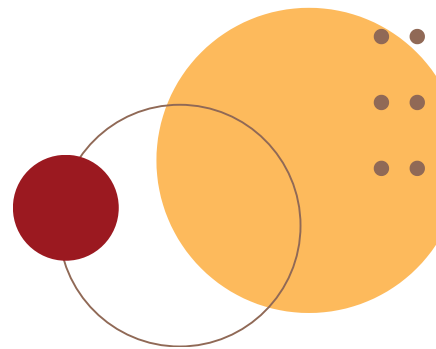
L'équipe salariée

Elle a pour mission de rechercher, réceptionner et mettre en ligne la jurisprudence disponible sur De Quel Droit, de créer ou modifier les arborescences en conséquence, refondre l'outil, piloter les stagiaires, lever des fonds, animer le réseau et coordonner la gestion administrative de l'association.

L'équipe est dimensionnée pour 2 salarié·es à temps partiel, dans un format le plus agile possible. En 2025, le temps de travail a été aménagé pour convenances personnelles à 20h/semaine pour la coordination et 16h/semaine pour le juridique, soit un effectif de 1,03 ETP.



Les défis 2026



Un des grands enjeux pour notre association est de pérenniser notre équilibre financier afin de sécuriser notre travail et ancrer le projet associatif. Nous sommes convaincu-es qu'un outil comme De Quel Droit s'avère essentiel dans un contexte politique qui fait planer une menace sur les associations d'aide aux personnes étrangères. Une fois optimisé, mieux connu et plus utilisé, il permettra au plus grand nombre de pouvoir bénéficier d'un outil gratuit et efficace en matière de défense des droits. C'est ce travail que nous souhaitons poursuivre dans les prochaines années.

Le début d'année 2026 nous a apporté une excellente nouvelle sous la forme de deux soutiens financiers pluriannuels qui nous permettent d'envisager les prochaines années avec sérénité. Nous remercions ici la Fondation de France et ISM Interprétariat pour leur confiance, ainsi que tous nos partenaires sur l'année 2025, le Fonds de dotation du Barreau de Paris Solidarité, les Barreau de Marseille, Toulouse, Versailles et de Seine Saint-Denis, la Ville de Marseille, la Fondation Pas Cap ainsi que nos membres qui, par leur soutien renouvelé, nous permettent de poursuivre notre travail.

Grâce à l'engagement de nos partenaires, nous allons explorer l'opportunité de faire de De Quel Droit un véritable carrefour en matière d'accès au droit des personnes étrangères. Il s'agira d'étudier la pertinence d'augmenter le site pour créer une plateforme rassemblant divers outils libres d'accès, au-delà de la mise à disposition de la matière jurisprudentielle.

Nous avons hâte de vous présenter le fruit de ce travail, dans notre prochain rapport d'activité !



Contact



www.dequeldroit.fr



Association De Quel Droit
22 rue Mathieu Stilatti
13003 Marseille



Émile Thiodet
Juriste
juridique@dequeldroit.fr



Amandine Jung
Coordinatrice
coordination@dequeldroit.fr

Rejoignez De Quel Droit !

- **Devenez membre**
- **Contribuez au site**
- **Faites un don régulier**
- **Devenez partenaire**

www.dequeldroit.fr/sengager/

Avec le soutien de



Ville de Marseille

